MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN ÉCOLE À MAYOTTE

Quelle rentrée pour mon enfant ?

Accueil des élèves à partir du 27 janvier

Des modalités spécifiques pour chaque école et chaque établissement pour :
→ **permettre une reprise des apprentissages dans les meilleures conditions ;**
→ **assurer un soutien psychosocial** aux élèves qui en ont besoin.

L'accueil des élèves se fera de manière progressive

Pour connaître les modalités précises concernant votre enfant, **une communication sera réalisée directement par l'école, le collège ou le lycée.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez :
→ prendre contact directement avec l'école ou l'établissement de votre enfant ;
→ consulter le site de l'académie de Mayotte.

Des modalités d'accueil selon la situation et les capacités

- **Accueil dès le 27 janvier des enfants des personnels prioritaires.**
- **Dispositif de rotation de classes :** plusieurs groupes d'élèves accueillis au sein de l'école ou de l'établissement sur des plages horaires distinctes.
- **Si une école ou un établissement ne peut pas rouvrir,** les élèves seront accueillis dans une autre école ou un autre établissement proche de celui d'origine.
- **Prise en charge prioritaire des élèves qui passent des examens** en fin d'année.
- **Des fournitures scolaires seront progressivement mises à disposition** dans l'ensemble des écoles et des établissements

Des outils complémentaires d'enseignement à distance

- **Ressources pédagogiques en ligne** (conduites de cours, banques d'exercices, etc.) pour toutes matières et tous niveaux (offre numérique Cned).
- **Diffusion de cours de français et de mathématiques en direct sur la chaîne YouTube de Mayotte La Première ou à la télé** (Lumni enseignement), du lundi au vendredi : cours de CE2, CM1 et CM2 de 8 h à 9 h 30, cours de 3e à 9 h 30, cours de 6e, 5e et 4e de 15 h 45 à 17 h.